

**Se regrouper
pour construire l'avenir**

INFO-CETAF 10 janvier
2008

10 janvier 2008

INFO-CETAF

CETAF
Corporation
des entreprises
de traitement de l'air
et du froid



Un nouveau bulletin pour nos membres!

Bonne année ! C'est avec grand plaisir que nous vous présentons le nouveau visage de votre INFO-CETAF! Plus dynamique et encore plus percutant, il vous sera acheminé régulièrement, de façon ponctuelle, par courriel ou par télécopie.

Notre but ; vous tenir informés le plus rapidement et le plus adéquatement possible!

Nous débuterons l'année 2008 en force afin de bien vous représenter dans des dossiers qui vous concernent!

Cet outil de communication permettra donc la diffusion rapide de nouvelles de l'industrie.

Vous serez ainsi au courant des sujets d'actualité, des colloques, conférences, formations.

Faites-le circuler dans votre bureau et augmentez la visibilité de votre corporation!

Vous avez des nouvelles à communiquer?

Appelez-nous ou écrivez-nous!

(514) 735-1131

cetaf@cetaf.qc.ca

Site web : www.cetaf.qc.ca



Dans ce numéro :

Des comités et des gens qui bougent pour vous 2

Des formations sur mesure 2

Saviez-vous que... 3

Taux horaire suggéré—ferblantier 4

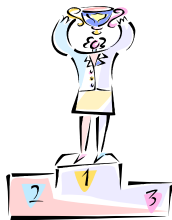
Taux horaire suggéré—frigoriste 4

Important :

Répertoire des membres :

Retournez la mise à jour concernant vos coordonnées avant le 1er février 2008 à la CETAF !!!! Après cette date, aucun changement ne pourra être effectué!

Le prix de leadership de la CCÉG remis à France Sergerie



Madame France Sergerie, présidente de Lys Air Mécanic Inc., et présidente sortante de la CETAF, a reçu le prix de Leadership de la Coalition canadienne de l'énergie géothermique, lors du 2^e colloque annuel de la coalition

tenu à Calgary, les 10 et 11 décembre 2007.

C'est avec beaucoup d'émotion que Madame Sergerie a reçu son trophée des mains de Monsieur Denis Tanguay, directeur général de la coalition.

Ce prix souligne les efforts de Mme Sergerie dans la promotion et la défense des

travaux de géothermie, autant au niveau provincial que fédéral.

Avec la CETAF, Madame Sergerie a contribué à l'essor de cette technologie, dont la croissance est de 20 % par année!

Toutes nos félicitations à Madame Sergerie!

Des comités et des gens qui bougent... pour vous!

Au cours des derniers mois, plusieurs comités ont fait des démarches pour augmenter notre offre de services à votre intention et la CETAF était aussi présente à plusieurs événements:

Automatisation et contrôle : nous sommes à voir quelles sont les formations qui pourraient vous intéresser. Le développement de ces cours devrait être entrepris vers le printemps et qui sait... ces cours pourraient vous être offerts cet automne!

Campagne publicitaire : nous sommes à préparer une campagne qui fera la promotion du professionnalisme de nos membres et de la force du regroupement! Nous vous ferons savoir nos démarches au fur et à mesure! Ouvrez l'œil!

Géothermie : France Sergerie, présidente sortante, et Chantal Demers, future directrice générale, ont assisté les 10 et 11 décembre dernier au Colloque national « *Affaires et politiques de la géothermie* », de la CCÉG, à Calgary.

Des conférences fort intéressantes ont été tenues sur divers sujets, dont : programme ÉcoEnergy de NRCan, les démarches menant à l'obtention d'une norme complémentaire à la norme CS



448-1, mais qui toucherait à la technologie DX (expansion directe), obtention de la certification de la CCÉG, for-

mations à venir. Nous vous invitons d'ailleurs à consulter le site web de la coalition qui vient tout juste d'être revampé :

www.geo-exchange.ca

HRAI : la CETAF est fière d'annoncer qu'elle est devenue membre du HRAI (Heating, Refrigeration Air-conditioning Institute), qui regroupe des membres provenant de toutes les provinces canadiennes et dont la mission est l'échange d'informations sur les domaines qui vous concernent!

AQME : la CETAF était présente au dîner-conférence du premier ministre du Québec, M. Jean Charest, en décembre dernier et dont le sujet était le programme du gouvernement du Québec sur l'efficacité énergétique — Au cours des 10 prochaines années, 31 milliards \$ seront investis dans le secteur de l'énergie! Cet événement était organisé par l'AQME. La prochaine conférence aura lieu le mercredi 20 février, de 11h45 à 14h. La conférencière invitée est Madame Pauline Marois. Pour toute information :

www.aqme.org

CCQ : Lors de sa conférence « *Perspectives 2008* », tenue à Montréal le 3 décembre 2007, la CCQ a annoncé une hausse de 3 % de l'activité sur les chantiers. La CCQ prévoit aussi une hausse de 5 % des heures travaillées par les frigoristes. Au cours des 4 prochaines années, l'industrie de la construction aura besoin de 14 000 nouveaux travailleurs par année! Source :

www.ccq.org

Des formations sur mesure !

Nous vous rappelons que plusieurs cours sont offerts par la CETAF. Consultez notre site web et inscrivez-vous le plus rapidement possible!

RÈGLEMENT SUR LES HALOCARBURES

La réglementation sur les halocarbures, qui vise la gestion des substances appauvrissant la couche d'ozone dont les halocarbures CFC et HCFC utilisés dans les systèmes de climatisation ou de réfrigération, est en vigueur depuis le 23 décembre 2004.

Les exigences de qualification environnementale des personnes qui manipulent des réfrigérants se résument ainsi : avoir commencé un programme de DEP en septembre 2006 et le compléter, ou (pour le frigoriste), avoir obtenu un DEP après le 1^{er} janvier 1995, ou avoir suivi un cours de sensibilisation environnementale.

Par le biais du HRAI, une carte de certification est délivrée après réussite de l'examen. La CETAF transmet l'information à la Commission de la construction du Québec

(CCQ) pour être reproduite sur la carte de compétence. **Détail important :** les coûts de la formation sont pris en charge par le Fonds de formation industrielle du Québec (FFIC). Consultez le site suivant :

www.ffic.ca



Des formations sur mesure... (suite)

TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES

Toute personne qui manipule et transporte des matières dangereuses doit être détentrice d'une carte certifiant sa formation.

RAPPEL : La période de validité de la carte est de 3 ans. N'oubliez pas de la renouveler en suivant une nouvelle formation !

Ces deux formations sont offertes par la CETAF et peuvent avoir également lieu en entreprise si le nombre de participants le justifie.

Saviez-vous que...

HRAI : Le Colloque 2008 et l'Exposition nationale auront lieu les 27, 28 et 29 mars 2008, au Centre des congrès de Toronto. Pour information : www.cmxciphexshow.com

AQME et CCÉG: Un colloque sur la géothermie aura lieu le 11 mars 2008, à Montréal, de 8h à 16h30. Plusieurs conférences sont prévues.

AQME : Le 22e congrès de l'AQME aura lieu les 9, 10 et 11 avril 2008 à Trois-Rivières. En conférence d'ouverture, «La Bourse du carbone : un levier pour l'efficacité énergétique?» Plusieurs autres conférences seront présentées. Une exposition commerciale aura lieu le 10 avril, dans le cadre du congrès, qui accueillera des centaines de visiteurs. Notez aussi que des visites techniques sont organisées. Inscrivez-vous!

Pour information sur ces 2 événements : www.aqme.org

Mémoire de la CETAF sur la stratégie gouvernementale en matière de développement durable

En novembre dernier, nous avons déposé un mémoire, dont voici quelques extraits:

Calendrier des cours :

- Principes de base des moteurs électriques—23 janvier 08;
- Transport des matières dangereuses—24 janvier 08;
- Dimensionnement des gaines de ventilation I - 26 janvier 08;
- Dimensionnement des gaines de ventilation II—30 janvier 08;
- Principes de base des variateurs de vitesse—31 janvier 08;
- Lecture de plans—2 février 08;
- Introduction à l'estimation mécanique—9 et 16 février 08;
- Contrôle des CFC/HCFC/HFC—19 février 08;
- Interprétation des états financiers et ratios—27 février 08.
- Se démarquer de la concurrence : le plan marketing—4 et 11 mars 08.

Info : cetaf@cetaf.qc.ca ou
(514) 735-1131

Actuellement, lors de la réfection ou de la construction d'un bâtiment gouvernemental ou institutionnel, les budgets de construction sont distincts des budgets d'opération. À notre avis, il serait donc préférable que le gouvernement instaure une norme basée sur une méthode de calcul claire et précise qui permette de comparer le coût global des équipements en considérant les économies générées en coûts d'opération, et ce, pour une période déterminée.

Nous estimons que le gouvernement devrait s'engager dans sa stratégie, à ce que les édifices institutionnels respectent les standards de performance de la certification LEED .

Près de 90% des réfrigérants utilisés à l'heure actuelle contribuent à l'émission de gaz à effet de serre (GES) et présentent des risques sérieux pour l'environnement. Il serait important de fixer des paramètres de performance à l'égard des installations et des équipements utilisés dans l'industrie. Nous recommandons que les entrepreneurs utilisant des réfrigérants soient encadrés par une association reconnue dans l'industrie.

Les organismes à but non lucratif regroupant des intervenants de l'industrie de l'efficacité énergétique devraient être éligibles aux sommes dévolues dans le Fonds vert pour leurs initiatives touchant à la recherche et au développement, à la promotion et à la formation dans le domaine.



« Le Perfectionnement...
j'y crois! »

CHANGEMENT DU TAUX HORAIRE SUGGÉRÉ - FERBLANTIER—CODE 230

EN DATE DU 1^{er} JANVIER 2008 - Calculé selon les tables de calculs de l'Association de la Construction du Québec

| | TEMPS SIMPLE | TEMPS DOUBLE |
|---|------------------|------------------|
| 1) Taux de salaire | 30,79\$ | 61,58\$ |
| 2) Vacances (12% de 1) | 3,69\$ | 7,39\$ |
| 3) Salaire brut | 34,48\$ | 68,97\$ |
| 4) Assurance emploi (1,95% de 3) maximum 41 100\$ / an | 0,67\$ | 1,34\$ |
| 5) Régime Québécois d'Assurance Parentale (RQAP) (0,63% de 3) Maximum de 60 500\$ / an | 0,22\$ | 0,43\$ |
| 6) Régime des rentes (4,95% de gains cotisables) Maximum 2049,30\$ | 1,72\$ | 3,43\$ |
| 7) Fonds de service santé (2,70% du salaire imposable : salaire brut + 2,006\$) selon la masse salariale basée sur moins d 1M\$ de 1M\$ à 5M\$: 4,26% du salaire imposable | 0,99\$ | 1,92\$ |
| 8) Avantages sociaux (Apprenti : 4,815\$) | 5,555\$ | 5,555\$ |
| 9) Taxe de vente-assurance (9% de 2,05\$) | 0,185\$ | 0,185\$ |
| 10) Équipement de sécurité (bottes, casques et access.) | 0,50\$ | 0,50\$ |
| 11) * Cotisation CCQ (0,75% de 3) | 0,26\$ | 0,52\$ |
| 12) Cotisation AECQ (0,02\$ / heure travaillée) | 0,02\$ | 0,02\$ |
| 13) Fonds d'indemnisation (0,02\$ / heure travaillée) | 0,02\$ | 0,02\$ |
| 14) Fonds du plan de formation (0,20\$ / heure travaillée) | 0,20\$ | 0,20\$ |
| 15) CSST (9,99\$ pour 100\$ du salaire maximum semaine : 1160,34\$ Base 40h : 2,90\$ Base 32h : 3,62\$) | 2,90\$ | 2,90\$ |
| 16) Fonds de qualification de soudage | 0,01\$ | 0,01\$ |
| 17) Coûts des équipements : - Camion - Outillage | 8,00\$ 1,50\$ | 8,00\$ 1,50\$ |
| 18) TOTAL DES FRAIS DIRECTS | 57,23\$ | 95,50\$ |
| 19) Frais généraux d'exploitation | 14,31\$ | 14,31\$ |
| 20) SOUS-TOTAL | 71,54\$ | 109,81\$ |
| 21) Profit 10% | 7,15\$ | 7,15\$ |
| 22) TARIF HORAIRE SUGGÉRÉ | 78,69\$ | 116,96\$ |
| TAUX DE SALAIRE POUR L'APPRENTI-FERBLANTIER | | |
| Apprenti 1 ^{ère} année (temps simple : 60% de 1) | 18,47\$ | |
| Apprenti 2 ^e année (temps simple : 70% de 1) | 21,55\$ | |
| Apprenti 3 ^e année (temps simple : 85% de 1) | 26,17\$ | |

*Le montant minimum qu'un employeur ou un entrepreneur autonome doit verser à la CCQ est de 10\$ par période mensuelle.

Salaires et avantages sociaux (1 à 10)

Établis par décret. Les travailleurs de la construction reçoivent les mêmes avantages sociaux que tous les autres salariés québécois.

Frais généraux d'exploitation :

Service sur garantie ; formation ; Loyer ; assurance ; téléphone ; fax ; papeterie ; licences ; taxes ; permis ; frais administratifs ; salaires (personnel de bureau, estimateur, répartiteur, préposé aux pièces, ...) ; honoraires professionnels ; mauvaises créances ; frais bancaires et intérêts ; etc.

Les taux et marges bénéficiaires sont donnés à titre indicatif seulement et les membres ne sont nullement obligés de les accepter. Le membre qui déciderait d'opter pour un taux ou une marge bénéficiaire différent n'en souffrirait en aucune façon dans ses relations avec la CETAF.

CHANGEMENT DU TAUX HORAIRE SUGGÉRÉ - FRIGORISTE—CODE 418

EN DATE DU 1^{er} JANVIER 2008 - Calculé selon les tables de calculs de l'Association de la Construction du Québec

| | TEMPS SIMPLE | TEMPS DOUBLE |
|---|-------------------|-------------------|
| 1) Taux de salaire | 30,79\$ | 61,58\$ |
| 2) Vacances (12% de 1) | 3,69\$ | 7,39\$ |
| 3) Salaire brut | 34,48\$ | 68,97\$ |
| 4) Assurance emploi (1,95% de 3) maximum 41 100\$ / an | 0,67\$ | 1,34\$ |
| 5) Régime Québécois d'Assurance Parentale (RQAP) (0,63% de 3) Maximum de 60 500\$ / an | 0,22\$ | 0,43\$ |
| 6) Régime des rentes (4,95% de gains cotisables) Maximum 2049,30\$ | 1,72\$ | 3,43\$ |
| 7) Fonds de service santé (2,70% du salaire imposable : salaire brut + 2,049\$) selon la masse salariale basée sur moins d 1M\$ de 1M\$ à 5M\$: 4,26% du salaire imposable | 0,99\$ | 1,92\$ |
| 8) Avantages sociaux (Apprenti : 4,765\$) | 5,505\$ | 5,505\$ |
| 9) Taxe de vente-assurance (9% de 2,00\$) | 0,18\$ | 0,18\$ |
| 10) Équipement de sécurité (bottes, casques et access.) | 0,40\$ | 0,40\$ |
| 11) * Cotisation CCQ (0,75% de 3) | 0,26\$ | 0,52\$ |
| 12) Cotisation AECQ (0,02\$ / heure travaillée) | 0,02\$ | 0,02\$ |
| 13) Fonds d'indemnisation (0,02\$ / heure travaillée) | 0,02\$ | 0,02\$ |
| 14) Fonds du plan de formation (0,20\$ / heure travaillée) | 0,20\$ | 0,20\$ |
| 15) CSST (7,81\$ pour 100\$ du salaire maximum semaine : 1160,34\$ Base 40h : 2,27\$ Base 32h : 2,83\$ | 2,27\$ | 2,27\$ |
| 17) Coûts des équipements : - Camion - Outillage | 10,00\$ 2,00\$ | 10,00\$ 2,00\$ |
| 18) TOTAL DES FRAIS DIRECTS | 58,94\$ | 97,21\$ |
| 19) Frais généraux d'exploitation | 14,74\$ | 14,74\$ |
| 20) SOUS-TOTAL | 73,68\$ | 111,95\$ |
| 21) Profit 10% | 7,37\$ | 7,37\$ |
| 22) TARIF HORAIRE SUGGÉRÉ | 81,05\$ | 119,32\$ |
| TAUX DE SALAIRE POUR L'APPRENTI-FRIGORISTE | | |
| Apprenti 1 ^{re} année (temps simple : 50% de 1) | 15,40\$ | |
| Apprenti 2 ^e année (temps simple : 60% de 1) | 18,47\$ | |
| Apprenti 3 ^e année (temps simple : 70% de 1) | 21,55\$ | |
| Apprenti 4 ^e année (temps simple : 85% de 1) | 26,17\$ | |

*Le montant minimum qu'un employeur ou un entrepreneur autonome doit verser à la CCQ est de 10\$ par période mensuelle.

Salaires et avantages sociaux (1 à 10)

Établis par décret. Les travailleurs de la construction reçoivent les mêmes avantages sociaux que tous les autres salariés québécois.

Frais généraux d'exploitation :

Service sur garantie ; formation ; Loyer ; assurance ; téléphone ; fax ; papeterie ; licences ; taxes ; permis ; frais administratifs ; salaires (personnel de bureau, estimateur, répartiteur, préposé aux pièces, ...) ; honoraires professionnels ; mauvaises créances ; frais bancaires et intérêts ; etc.

*Minimum suggéré pour chaque appel de service : 1h30.

Les taux et marges bénéficiaires sont donnés à titre indicatif seulement et les membres ne sont nullement obligés de les accepter. Le membre qui déciderait d'opter pour un taux ou une marge bénéficiaire différent n'en souffrirait en aucune façon dans ses relations avec la CETAF.